



ACCOUCHER A L'HOPITAL AVEC UNE SAGE-FEMME LIBERALE (AYANT ACCES AU PLATEAU TECHNIQUE)

Description: Accoucher à l'hôpital avec « sa » sage-femme est possible dans certains hôpitaux, qui accordent aux sages-femmes libérales l'accès au plateau technique : la sage-femme qui vous a accompagnée durant la grossesse (en suivi médical et/ou en préparation à la naissance) peut vous accompagner à l'hôpital pour la naissance et bénéficier de l'infrastructure hospitalière, sans qu'une autre présence médicale ne soit requise lors de l'accouchement.

Pour qui: Les critères pour accoucher à l'hôpital avec une sage-femme sont les mêmes que pour accoucher à la maison ou en maison de naissance : bébé à terme, mère en bonne santé et grossesse laissant présager un accouchement normal. C'est même possible après une césarienne mais pas pour des jumeaux ni pour un siège.

Certaines contre-indications médicales peuvent apparaître en cours de grossesse et nécessiter la présence d'un gynécologue (hypertension, retard de croissance intra-utérin, pré-éclampsie, placenta praevia, diabète de grossesse, etc...)

En cours de travail et d'accouchement, si la sage-femme a la moindre inquiétude sur l'évolution de la santé de la maman ou du bébé, elle appellera le gynécologue de garde ou le médecin de référence de la maman. Idem si la maman souhaite une péridurale.

Préparation: En général, la grossesse est suivie par la sage-femme qui assistera à l'accouchement.

Chaque structure détermine des critères médicaux qui sont soumis et acceptés par écrit par la sage-femme (ex : un hôpital peut exiger que la maman soit vue un certain nombre de fois par un gynécologue de son équipe et qu'elle subisse des échographies). Demandez à la sage-femme comment cela se passe dans la structure pressentie.

En pratique: Le jour de l'accouchement, la sage-femme vous rejoint à la maison dès le début du travail et elle surveille le début du travail chez vous. Lorsque la dilatation est bien avancée, et selon la distance de l'hôpital et le souhait des parents, le couple et la sage-femme se rendent à l'hôpital. Après la naissance, le couple et le bébé peuvent rentrer chez eux (un suivi quotidien est prévu par la sage-femme) ou rester quelques jours en maternité.

Coût : Les honoraires de la sage-femme (travail à domicile, accouchement sur plateau technique) sont facturées aux parents et remboursés par l'INAMI. En outre, l'hôpital demande un défraiement pour l'utilisation de son infrastructure et de médicaments éventuels.

Où: Les maternités qui acceptent cette formule sont rares et le font au cas par cas. Il est donc important que les parents expriment clairement leur demande pour les pousser à ouvrir leur plateau technique aux sages-femmes libérales. Consultez la liste des sages-femmes accompagnant les accouchements à l'hôpital en Wallonie et à Bruxelles sur www.sage-femme.be.

Remarque : Ne pas confondre accompagnement et accouchement par une sage-femme ! Dans certaines maternités, il est possible de se faire accompagner par sa sage-femme lors de l'accouchement, mais celle-ci n'est là qu'en tant qu'accompagnante. La naissance se fait alors sous la responsabilité et en présence de l'équipe médicale (sages-femmes, gynécologues) de l'hôpital. Dans ce cas, votre sage-femme ne pourra accomplir aucun acte technique. Cette prestation d'« accompagnement affectif » n'existant pas pour l'INAMI, un défraiement de la sage-femme sera prévu mais sans aucun remboursement.

Sources et références :

- Le site de l'UPAB : <http://www.sage-femme.be>
- Témoignage sur <http://www.chez.com/accouchement/temoignage.htm>

Notre avis :

Nous soutenons totalement les maternités qui ouvrent leur plateau technique aux sages-femmes libérales et souhaitons que cette pratique soit plus répandue, car elle répond au souci des parents d'accoucher avec la personne avec qui ils ont tissé des liens de confiance, tout en bénéficiant d'une structure médicale sur place en cas de besoin.

Nous insistons pour que les parents demandent clairement aux maternités d'ouvrir leur plateau technique si tel est leur projet de naissance. En cas de refus de la maternité, n'hésitez pas à expliquer clairement pourquoi vous choisissez un autre établissement pour votre accouchement.